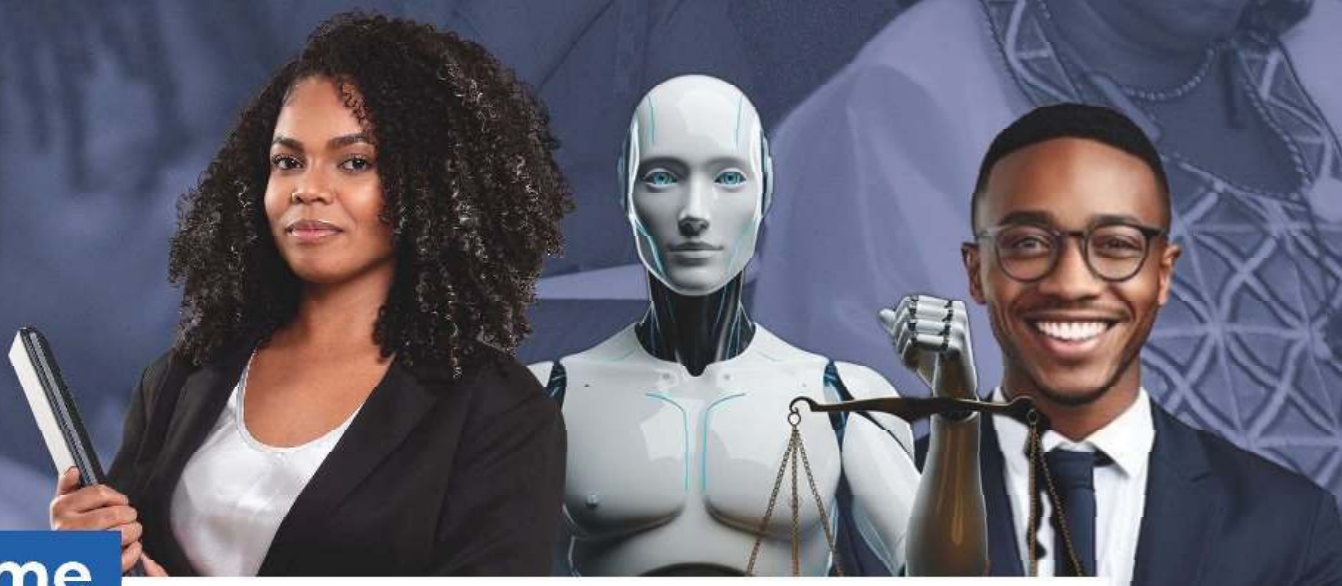
Rapport Evénementiel

Benin Legal Summit

Azalaï Hôtel, Cotonou — 14 juin 2025



Thème

Les nouvelles perspectives du droit du travail béninois à l'ère de l'intelligence artificielle

SOMMAIRE

Pourquoi ce Rapport ?- 3

Mot d'ouverture- 5

Discours d'ouverture- 6

Allocutions officielles- 9

Allocution – Pr. Léon JOSSE- 10

Allocution – Pr. Gérard AÏVO- 13

Allocution – Préfet du Littoral, Alain OROUNLA- 15

Résumé des panels et interventions-- 18

Questions majeures soulevées- 22

Recommandations et perspectives- 23

Partenaires- 24

Quand le droit parle...- 26

Moments en images- 28

Au-Delà de l'Évènement- 35

POURQUOI CE RAPPORT ?

La première édition du Bénin Legal Summit a marqué un tournant dans la réflexion juridique nationale. Rassemblant juristes, universitaires, magistrats, décideurs publics et acteurs du monde socio-économique, cet événement s'est imposé comme un espace de dialogue inédit autour d'un enjeu majeur : comment le droit du travail béninois peut-il s'adapter à l'ère de l'intelligence artificielle ? Organisé par **M. Gabin GADA** *et son équipe, avec le soutien de plusieurs partenaires institutionnels et privés, le sommet n'a pas seulement réuni des points de vue — il a mis en lumière une préoccupation collective : l'IA ne doit pas être subie, mais comprise, encadrée et humanisée.*

Dès son allocution d'ouverture, **M. GADA** *a évoqué la légende de John Henry, figure symbolique de la lutte entre l'homme et la machine, pour rappeler que le véritable défi n'est pas technologique, mais humain : préserver la dignité du travail à l'ère des algorithmes.*

Les interventions qui ont suivi ont renforcé cette urgence. Le Professeur **Léon JOSSE** *a rappelé que l'IA, loin d'être un simple outil, provoque une transformation profonde des rapports de travail, entre promesse de performance et risque de déshumanisation. Le Professeur* **Gérard AÏVO**, *parrain de l'événement, a insisté sur la nécessité de repenser nos cadres juridiques face à cette puissance nouvelle qui s'impose dans nos vies quotidiennes. Le Représentant du Préfet du Littoral, Représentant également du Maire de la commune de Cotonou M.* **Parfait DEKOUN**, *a souligné l'importance d'une gouvernance anticipative, faisant appel à l'intelligence collective pour conjuguer innovation et justice sociale.*

Ce rapport restitue avec fidélité les réflexions, les alertes et les propositions formulées. Il ne s'agit pas d'un simple compte rendu, mais d'un document de référence, destiné à nourrir le débat, inspirer les réformes et ouvrir des perspectives sur le futur du travail au Bénin.

Lire ce rapport, c'est entrer au cœur d'une question essentielle :



Pascaline ADANZOUNOUNON
Maîtresse de cérémonie, Journaliste, Présentatrice Live, Promotrice AFRICAWORDEVENTS



William KIKLAN
Maître de cérémonie, Journaliste à CANAL + Bénin



MOT D'OUVERTURE

En initiant cette première édition, **M. Gabin GADA** a posé le cadre et l'ambition du sommet : créer un espace de réflexion juridique face aux mutations de l'intelligence artificielle. À travers la référence symbolique à *John Henry*, il a rappelé l'urgence de concilier innovation technologique et dignité humaine. Son message d'ouverture a invité les participants – juristes, décideurs et acteurs économiques – à un dialogue responsable, porteur de solutions pour un droit du travail béninois moderne et inclusif.



M. **Gabin GADA**, Juriste, Consultant en Création de Contenus Juridiques, Responsable du Cabinet de Communications Juridiques LE DROIT C'EST MA PASSION, Promoteur de l'événement

Discours d'ouverture



Mesdames et Messieurs les représentants des ministres du travail et de la fonction publique, du numérique et de la digitalisation, de la justice et de la législation,

Monsieur le représentant de l'Ordre des Avocats du Bénin,

Monsieur le représentant du Maire de la commune de Cotonou,

Monsieur le Directeur Départemental de la Police Républicaine du Littoral,

Excellence Monsieur le Doyen de la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Abomey Calavi,

Excellence Monsieur le Professeur Gérard AIVO, Parrain de l'événement BENIN LEGAL SUMMIT 2025

Madame Dolorès AMOUSSOUGA, Coordonnatrice Nationale de Projet Travail domestique décent de l'Organisation Internationale du Travail,

Mesdames et messieurs les présidents et membres des bureaux des organisations syndicales des travailleurs et employeurs,

Mesdames et messieurs les conférenciers,

Distinguées autorités et personnalités,

Chers partenaires : STE ERABLES, Feex-Pay, l'imprimerie Les souvenirs, Gozem, l'association TOUTE L'AFRIQUE, FIFA, Greeo, STUDY TRADE, Women Aware, Matin Libre, LAILA K, ...

Mesdames et messieurs, en vos rangs et qualités, tous protocoles observés,

C'est avec une immense joie et une profonde humilité que je me tiens devant vous, au nom de toute l'équipe, pour lancer solennellement la première édition du Benin Legal Summit. Ce sommet se veut, comme vous le savez, une agora d'idées, un laboratoire de réflexion, et un creuset d'innovation pour le droit au Bénin et en Afrique de l'ouest.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma sincère gratitude à vous tous, participants, conférenciers, institutions et partenaires qui avez cru en cette vision et qui êtes présents ici ce jour pour donner vie à ce projet. Sincère merci à la Fondation Friedrich Ebert pour avoir soutenu l'événement de 200 exemplaires du livre « Le droit béninois du travail : guide pratique » de M. David AFFODJOU qui vous seront distribués à la fin de la conférence. Le thème que nous avons choisi pour cette édition, je le rappelle, est : « Les nouvelles perspectives du droit du travail béninois à l'ère de l'intelligence

artificielle ». Historiquement, il tire sa source de la légende de John Henry, issue du folklore américain vers 1870. Elle raconte l'histoire d'un ancien esclave devenu ouvrier et qui fut le meilleur « pousseur d'acier » de sa génération dans la conquête de l'Ouest américain par le chemin de fer. Né d'un physique hors norme, il défia le marteau à vapeur utilisé pour creuser des tunnels et par lequel on ambitionnait de remplacer l'emploi des travailleurs noirs. Après une lutte mythique, John Henry parvint à surpasser la machine mais fut bientôt sujet à une crise cardiaque et s'écroula, mort d'un effort surhumain. L'histoire de John Henry, relayée par la culture populaire et brandie en exemple par les syndicats, est l'une des premières illustrations de l'anxiété suscitée par les machines et de la peur qu'elles dérobent les emplois que l'homme occupe aujourd'hui.

Vous réalisez certainement déjà la pertinence du thème de cette conférence. Un thème audacieux, mais aussi, me plait-il de rappeler, un thème d'une actualité brulante pour répondre aux défis majeurs que pose l'évolution technologique.

En effet, l'intelligence artificielle, longtemps considérée comme un simple outil technologique, s'impose aujourd'hui comme un acteur à part entière de notre quotidien professionnel. Elle redéfinit les contours du travail, transforme les métiers, automatise certaines tâches, et en crée d'autres. Elle soulève de nombreuses questions juridiques : quel avenir pour le contrat de travail traditionnel ? Comment protéger les droits des travailleurs dans un environnement de plus en plus automatisé ? Quel équilibre entre performance technologique et dignité humaine ? Et comment le droit bé-



ninois peut-il anticiper et encadrer ces mutations sans freiner l'innovation ? Ce sont là des interrogations légitimes que le droit du travail béninois doit affronter avec courage, avec intelligence et, surtout, avec humanité.

En tant que juristes, magistrats, avocats, universitaires, employeurs, employés, opérateurs économiques, étudiants, nous avons un rôle essentiel à jouer. Celui de penser, de débattre, mais aussi de proposer un droit du travail moderne, inclusif, protecteur et en phase avec les réalités numériques d'aujourd'hui et de demain.

Les thématiques qui seront abordées tout à l'heure par nos conférenciers témoignent de la transversalité de l'intelligence artificielle et de l'urgence d'un cadre juridique à la hauteur des défis qu'elle engendre en milieu professionnel. Ce sommet n'a pas la prétention de tout résoudre, mais il a l'ambition d'ouvrir des pistes, de poser des jalons, et d'inspirer les décideurs.

Mesdames et Messieurs, je terminerai ce propos d'ouverture en vous invitant à faire de ce sommet un espace d'écoute mutuelle, d'échanges

constructifs, et de propositions concrètes. Car c'est ensemble, dans l'intelligence collective, que nous ferons émerger un droit du travail béninois plus inclusif, plus innovant et résolument tourné vers l'avenir.

Vive le Bénin
Vive le droit du travail
Vive l'innovation juridique

Je vous remercie !

ALLOCUTIONS OFFICIELLES







Allocution – Pr. Léon JOSSÈ



Professeur **Léon JOSSE**, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Abomey Calavi ***(FADESP - UAC)***

Monsieur le Représentant du Ministre du numérique et de la digitalisation ;

Monsieur le Représentant du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

Monsieur le Représentant du Ministre de la Justice et de la législation ;

Monsieur le Représentant du Préfet du Littoral ;

Monsieur le Responsable du Cabinet de communications juridiques LE DROIT, C'EST MA PASSION ;

Madame la Marraine du Cabinet ;

Mesdames et Messieurs les communicateurs en vos titres et grades ;

Mesdames et Messieurs.

La présente rencontre scientifique sur le thème « Les nouvelles perspectives du droit du travail béninois à l'ère de l'intelligence artificielle » s'inscrit dans le cadre de la vulgarisation à une échelle plus grande des nouvelles visions du monde du travail au moyen de l'IA. Au prime abord, je voudrais vous adresser mes sincères remerciements aux organisateurs de cette rencontre, aux communicateurs qui brulent d'impatience pour présenter le fruit de leur réflexion, et aux participants qui veulent s'abreuver à la source de cette connaissance. En effet, il n'est pas superflu de rappeler que le monde du travail, plus précisément l'univers du droit social, obéit à des normes non négociables que sont : l'égalité, la dignité, le droit à un travail décent, le droit à une rémunération accep-

table et qui permettent l'épanouissement tant du travailleur que de l'employeur. Cette affirmation annonce que le travail doit être mis en œuvre au moyen des relations contractuelles qui éloignent les acteurs de l'exploitation surtout de la partie la plus vulnérable que représente le travailleur. Quant à l'intelligence artificielle, elle représente depuis bientôt une décennie, l'ensemble des moyens techniques mis en œuvre en vue de répondre à une tâche déterminée de manière automatisée. Mais à partir de ces deux définitions ci-dessus présentées, l'on peut se demander leurs rapports. L'intelligence artificielle irrigue tous les domaines de la vie ou tous les domaines de la science : en Médecine, elle permet de faire des interventions avec une robotique programmée ; en Mathématique, elle contribue à faire en un bref instant des calculs qui prendraient des mois voire des années ; en informatique, elle exécute la programmation des tâches qui auparavant durent plusieurs jours ou mois ; en Sociologie, elle assure la rapidité et la justesse des analyses sur les données statistiques ; en Sciences humaines, elle aide les uns et les autres à la matérialisation de sa forme générative à travers Chat GPT et Deep Seek, la rédaction d'un discours, la traduction de texte d'une langue à une autre par exemple. Dans la sphère du travail en général et particulièrement dans le recours à l'IA favorise l'embauche de qualité et une exécution de travail qui augmente la productivité, la qualité des emplois, la création de nouveaux métiers, une meilleure prise de décision en lien avec les normes du travail comme rappelé ci-dessus. Par exemple, le programme PSIE de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) du gouvernement béninois sélectionne les personnes candidates à une première embauche et suit leur évolution par l'IA.

Mesdames et messieurs ; Devant cette euphorie de l'intelligence artificielle ou cette embellie technologique, il est préférable d'être prudent comme nous le recommande Aristote. Certes, il est vrai que l'intelligence artificielle a accompli des progrès considérables dans tous les domaines de la science surtout en médecine, notamment le clonage des animaux et des humains que l'on voit dans les films sciences fictions ou les revues sciences et vie, mais il convient d'évoluer à petits pas avec des réserves utiles. L'histoire comparative des sciences nous enseigne que le monde occidental s'était ému avec le médiator, un médicament permettant surtout aux diabétiques d'assouvir leur faim ; avec la pilule Diane 35 qui tuait les spermicides ou la chirurgie esthétique au moyen des silicones. Bien des années plus tard, les victimes n'ont pas eu d'autres choix que de traduire les auteurs devant les juridictions. Ainsi, la jurisprudence a accru les normes de protection en matière de responsabilités des auteurs de la faute et les récents développements en France de la fin de vie et la justice prédictive en disent long.

Mesdames et Messieurs ; Le recours à l'IA dans le monde du travail ne fait pas que des émules. L'IA suscite des doutes légitimes ; elle supprime des emplois (bientôt dentistes, caissiers et employés de supermarchés, travailleurs dans l'industrie manufacturière, journalistes et rédacteurs de contenu, agents immobiliers, opérateurs de saisie, agents de centre d'appels, chauffeurs de taxi, comptables, auditeurs) ; crée une dépendance accrue sous forme d'addiction notamment aux jeux vidéo ; se rend impuissante dans une nouvelle situation non programmée par la robotique, fait une mauvaise appré-

hension des sentiments lors des entretiens à l'embauche et complexifie les situations conflictuelles lorsque les parties n'accordent pas leurs violons. Devant ces inquiétudes pertinentes qu'on ne saurait ignorer, il est souhaitable de garder à l'esprit que c'est l'hommequiestl'auteurdel'intelligence artificielle et c'est à lui qu'il revient de lui résister en recourant surtout aux sciences de l'esprit en évoquant la philosophie, la morale.

In fine, je voudrais attirer votre attention sur la prudence scientifique.

Je vous remercie !

Allocution – Pr. Gérard AÏVO



Professeur **Gérard AÏVO**
Parrain du Benin Legal Summit

Membres du comité d'organisation,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Chers collègues, chers étudiants, chers invités,

C'est avec un immense honneur et une conscience profonde de ma responsabilité que je prends la parole, en tant que parrain de Benin Legal Summit 2025. Ce sommet est bien plus qu'une simple rencontre intellectuelle, il est le témoin d'un moment charnière où le droit, le travail et la technologie s'interpellent pour redéfinir les contours de nos sociétés contemporaines.

Le thème de cette édition, « Les nouvelles perspectives du droit du travail béninois à l'ère de l'intelligence artificielle », est d'une portée décisive. Il ne s'agit pas d'un sujet conjoncturel, mais d'un enjeu structurel, car nous nous trouvons à la croisée des chemins entre innovation technologique et exigence de justice sociale.

Ce que nous appelions hier « intelligence artificielle » avec prudence, voire scepticisme, est aujourd'hui une réalité qui façonne nos administrations, nos entreprises, nos rapports juridiques et nos modes de travail. Elle bouleverse les schémas traditionnels du salariat, redéfinit la notion de compétence, questionne la sécurité de l'emploi et interroge la responsabilité. Il devient alors urgent d'adapter notre droit et singulièrement notre droit du travail à ces nouvelles donnes.

Le Bénin n'est pas resté en marge. Notre pays a fait le choix d'une transition numérique ambitieuse. La dématérialisation des services publics, la numérisation des procédures ad-

ministratives et judiciaires, l'identification numérique des citoyens … Ces avancées sont des signaux forts. Mais elles exigent en retour une réflexion juridique et éthique profonde.

C'est ici que ce sommet prend tout son sens. En tant que parrain, je me réjouis de voir une jeunesse juridique béninoise déterminée à anticiper, à comprendre, à proposer. Je salue l'engagement du comité d'organisation, le sérieux des intervenants et la volonté collective d'agir. Vous démontrez que le droit n'est pas figé, il est un outil vivant d'équilibre, d'anticipation et de régulation.

Je vous invite, au cours de ce sommet, à oser interroger l'existant, à formuler des propositions audacieuses, et à penser un droit du travail béninois moderne, protecteur et adapté aux réalités numériques. Il ne s'agit pas de résister au changement, mais de le canaliser au service de l'humain.

Je vous souhaite des échanges fructueux, des débats constructifs, et des perspectives concrètes à l'issue de vos travaux.
Que ce sommet soit un tournant pour notre communauté juridique et une contribution significative à la modernisation de notre droit.

Je vous remercie !

Allocution – Préfet du Littoral, Parfait DEKOUN



Parfait DEKOUN
Représentant du Préfet du Littoral et du Maire de la commune de Cotonou

Membres du comité d'organisation,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense honneur et un sens profond de responsabilité que je prends la parole aujourd'hui à cet événement Benin Legal Summit. Cette assemblée intellectuelle représente une convergence essentielle avec l'urgence de notre époque : un moment où le droit, le travail et la technologie s'entrelacent pour redéfinir et redimensionner les contours de nos sociétés modernes. Le thème de cette édition, « Les nouvelles perspectives du droit du travail béninois à l'ère de l'intelligence », dépasse de loin le simple cadre de l'ambition ; il est, avant tout, d'une nécessité indiscutable. Nous sommes en effet à un carrefour critique où la technologie, et notamment l'intelligence artificielle, ne représente pas seulement un progrès, mais également un défi d'une ampleur sans précédent pour nos systèmes juridiques et sociaux.

Nous vivons une ère où l'impact de ces technologies est plus pressant que jamais. Ce qui relevait autrefois du domaine de la science-fiction, à savoir l'intelligence artificielle, s'est désormais imposé comme une réalité omniprésente, infiltrant tous les sec-

teurs de notre vie : nos tribunaux, nos entreprises, nos gouvernements, nos hôpitaux, nos actualités, et même nos relations contractuelles les plus fondamentales. Nous devons reconnaître que ces « parties » orientées vers l'avenir, bien qu'intrigantes, portent en elles une incertitude qui pourrait altérer les fondements même de notre société. La technologie a toujours eu pour effet de redéfinir la nature du travail, mais elle est souvent perçue de manière négative par rapport à ce qu'elle rend obsolète. Par exemple, nous n'incitons pas les plus jeunes à « informatiser » leur arithmétique, craignant de perdre certains des savoirs fondamentaux. Aujourd'hui, cependant, nous sommes confrontés à un défi existentiel sans précédent : comment le travail humain pourra-t-il continuer à offrir un sens, une sécurité et une dignité à ceux qui le réalisent, dans un contexte où les machines deviennent de plus en plus aptes à produire, à optimiser, et, dans nos rêves les plus audacieux, à prendre des décisions ?

Au Bénin, nous avons fait le choix délibéré et conscient de nous immerger pleinement dans l'ère numérique. Notre pays a entrepris des démarches significatives pour se doter de moyens juridiques, techniques et institutionnels adéquats, sous l'impulsion des Hautes Autorités nationales, afin de faciliter cette transition inévitable. La dématérialisation de l'action publique, la mise en place de systèmes d'identité personnelle, ainsi que la numérisation des processus administratifs et judiciaires, participent toutes à un renouveau essentiel de l'action publique. Cependant, il est impératif que nous ne procédions pas à ce virage technologique sans engager un débat approfondi sur les conséquences juridiques et sociales qui en découlent. C'est ici que vous, juges, avocats, universitaires, praticiens, étudiants et experts, entrez en jeu. Votre responsabilité ne se limite pas à considérer le droit comme une simple réponse aux mutations sociétales ; au contraire, vous devez anticiper et concevoir le droit en amont des évolutions de notre société. Le droit du travail, en particulier, constitue le socle sur lequel reposent la paix sociale, la justice et l'équilibre entre l'innovation et l'humanité.

Ainsi, je tiens à saluer l'initiative de ce sommet, qui représente une occasion précieuse de réflexion sur les défis posés par la numérisation du travail, la responsabilité des entreprises, les nouvelles formes d'emploi, la protection des données des travailleurs, la transparence des algorithmes, et la nécessité d'une régulation éthique de l'intelligence artificielle. En tant que Préfet du Littoral, je suis particulièrement ravi de constater que nos jeunes compatriotes, au Bénin, ne se contentent plus d'observer le monde qui les entoure : ils s'engagent activement, questionnent, et proposent des réponses concrètes et innovantes. Je vous encourage donc à faire plus que simplement regarder. Je vous incite à formuler des propositions audacieuses. À préparer l'avènement, au Bénin, d'une législation du travail qui soit à la fois profondément ancrée dans nos antécédents historiques et résolument capable de répondre aux exigences pratiques d'un nouvel environnement en constante évolution. Je réitère mon soutien indéfectible à cette approche et je vous souhaite des discussions fructueuses et enrichissantes, qui, j'en suis convaincu, apporteront des solutions pratiques et utiles à notre pays.

Sur ces mots je déclare ouverte la première édition du Bénin Legal Summit.

Je vous remercie !


THEME :
Les nouvelles perspectives du
droit du travail béninois à l'ère d
l'intelligence artificielle.
14 JUIN
2025
COTONOU
AZALAÏ HOTEL

RÉSUMÉ DES PANELS ET INTERVENTIONS

Dr Julien HOUNKPE : *Intelligence Artificielle et Droit de Travail.*

Après avoir rappelé les définitions du droit du travail et de l'intelligence artificielle (IA), **Dr HOUNKPE** a présenté l'IA comme un ensemble de technologies capables de générer du contenu et de fournir des recommandations. Son intervention a abordé les impacts majeurs de l'IA sur le droit du travail :

- Recrutement algorithmique : tri des CV et analyse d'entretiens vidéo par IA, avec risques de discrimination (exemple d'Amazon
- Automatisation et substitution : remplacement de certains postes par des systèmes automatisés.
- Surveillance et contrôle des salariés via des outils intelligents.

Enjeux identifiés :

1. Protection des droits fondamentaux
2. Transparence et explicabilité des décisions algorithmiques
3. Responsabilité en cas de dommages
4. Évolution des normes collectives

Pistes proposées :



- Formation des partenaires sociaux
- Mise en place d'une charte éthique de l'IA
- Actualisation du cadre institutionnel béninois

Pr. Gildas NONNOU : *IA et droits des salariés*

Avec une formule choc *« Le salarié est mort, vive l'algorithme »* le professeur **NONNOU** a souligné que l'IA peut représenter une menace pour les droits des salariés, mais une menace réversible.
Il a insisté sur :

- Le risque accru de rupture de contrats liés à la mutation technologique
- La nécessité d'encadrer l'IA pour qu'elle complète le salarié plutôt que le remplacer



Dr Clémence ADOGBOGBO: *Transformation du droit du travail face à l'IA : régulation et compétences*

Elle a posé une question clé : *Le Bénin est-il prêt à intégrer l'IA sans laisser personne de côté ?*

Points marquants :

1. Pas de données, pas d'IA : la fiabilité des données est essentielle
2. Le Code du numérique actuel est insuffisant pour encadrer l'IA
3. Nécessité d'introduire un droit à la formation continue

Propositions

- Création d'un organe national de régulation
- Formation massive des enseignants, jeunes et professionnels
- Renforcement de la souveraineté numérique
- Cadre juridique adapté à l'IA



Me Karine MAZAND : *L'impact de l'IA sur la gestion du travail*



Elle a mis l'accent sur :

1. La transparence et la compréhensibilité des décisions RH prises avec l'IA
2. L'importance d'un modèle africain adapté aux réalités locales
3. La gouvernance partagée dans l'usage de l'IA

M. Stéphane Kouakou-Kan : *IA et inclusion*

Il a plaidé pour une IA conçue par et pour les Africains, intégrant les réalités locales, y compris l'adaptation aux personnes analphabètes.
Il a souligné que l'IA ne remplace pas l'humain mais renforce ses capacités, et qu'elle peut :

- Transcrire les langues locales
- Faciliter l'accès aux droits
- Créer de nouveaux métiers



Pr. Gérard AÏVO — *Jeunes diplômés et intellignce artificielle: vers un cercle vicieux ou vertueux ?*

Il a rappelé que l'IA peut être un cercle vertueux ou vicieux selon l'usage.
Solutions proposées :

- Réformer les programmes scolaires
- Introduire les outils numériques dès le secondaire
- Intégrer l'éthique dans la formation
- Développer la formation technique et numérique



M. Samson AMOUSSOU — *Quelle IA pour le marché de l'emploi béninois ?*

Lors de cette première édition du Benin Legal Summit, M. Samson AMOUSSOU, Enseignant à l'Université Paris Ouest et Expert en Data Science, a apporté un éclairage essentiel sur l'impact de l'IA sur le marché du travail béninois. Il a rappelé que l'IA transforme déjà profondément les métiers à l'échelle mondiale, créant de nouveaux emplois et modifiant les compétences requises pour ceux existants.
Il a insisté sur la nécessité d'adapter les formations professionnelles et académiques aux compétences numériques de demain, invitant les secteurs public et privé à collaborer pour élaborer des politiques favorisant l'innovation tout en protégeant les travailleurs.
Sur le plan éthique et juridique, il a souligné l'importance de réviser le droit du travail pour répondre aux défis de la digitalisation : encadrement de l'utilisation de l'IA, protection des données personnelles et lutte contre la discrimination algorithmique.



En dehors de ces communications, il sied de noter la tenue d'un panel qui a permit d'échanger plus amplement autour du thème. Ledit panel a connu en plus des intervenants précédents, la participation entre autres de **M. Serge MAHUGNON** (Expert en Marketing digital et CEO de BSM GROUPE), **M. Gilbert KINGBE** Docteur en droit public et **M. Ansbert ABALOT**.

Au cours de ces panels des questions majeures ont été soulevées. On peut noter : Quel équilibre entre performance technologique et dignité humaine ? Comment garantir la confidentialité et la sécurité des données ? L'IA est-elle un facteur d'égalité ou un vecteur de discrimination ? Comment anticiper les impacts de l'IA sur l'emploi et la formation ? Quel modèle d'IA pour le marché du travail béninois et africain ?



A l'issue de cette discussion animée par des professeurs en droit, docteurs en droit, experts IA et marketing digital, plusieurs recommandations et perspectives ont été proposées.

On pourrait citer :



- Renforcement du cadre juridique : intégration explicite de l'IA dans le Code du travail et le Code du numérique.

- La création d'un organe national de régulation dédié à l'IA.
- La formation et reconversion professionnelle dans les nouveaux métiers de l'ère de l'intelligence artificielle.
- La mise en place des programmes de formation continue et modules IA dès le secondaire
- La construction des salles informatiques dans toutes les écoles.

Hormis tout cela, on note également une approche inclusive qui met en exergue une IA adaptée aux réalités linguistiques et socio-économiques locales.

Ansbert ABALOT *Les agents IA*

M. ABALOT dans son intervention a présenté la diversité des agents IA.

On y retrouve :

- les agents IA commerciaux,
- les assistants de direction,
- les créateurs de contenu et
- les agents IA développeurs.

Après cela, il a mis avant les avantages du recours aux agents IA. On peut noter
• La disponibilité 24/24 et 7/7 de ceux-ci,
- la contribution à la productivité.

Après avoir démonter tout cela, il a également insisté sur l'existence de risques liés à la confidentialité des données.



Il sied de noter que qu'il faut promouvoir une gouvernance éthique en instaurant la charte nationale sur l'utilisation responsable de l'IA.

QUESTIONS MAJEURES SOULEVÉES

1. QUEL ÉQUILIBRE ENTRE PERFORMANCE TECHNOLOGIQUE ET DIGNITÉ HUMAINE ?

2. COMMENT GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ?

3. L'IA EST-ELLE UN FACTEUR D'ÉGALITÉ OU UN VECTEUR DE DISCRIMINATION ?

4. COMMENT ANTICIPER LES IMPACTS DE L'IA SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION ?

5. QUEL MODÈLE D'IA POUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL BÉNINOIS ET AFRICAIN ?

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Renforcement du cadre juridique : intégration explicite de l'IA dans le Code du travail et le Code du numérique.

Création d'un organe national de régulation dédié à l'IA.

FORMATION ET RECONVERSION :

Programmes de formation continue

Modules IA dès le secondaire

Salles informatiques dans toutes les écoles

Approche inclusive : IA adaptée aux réalités linguistiques et socio-économiques locales.

Gouvernance éthique : charte nationale sur l'utilisation responsable de l'IA

LES PARTENAIRES




























Benin Legal Summit

QUAND LE DROIT PARLE...

« L'intelligence artificielle n'est pas qu'un outil : elle devient un acteur du travail. Et face à elle, le juriste doit rester le gardien de la dignité humaine. » M. Gabin





Pr. Gérard AÏVO
« Nous sommes à la croisée des chemins : innover sans sacrifier la justice sociale sera notre plus grand défi. »

Pr. Léon JOSSE
« L'homme est l'auteur de l'IA. Il lui revient de décider si elle sert le progrès ou la dépendance.»





Dr. Julien HOUNKPE
« L'algorithme peut trier un CV, mais ne doit jamais trier une dignité. »



Pr. Gildas NONNOU
« Le salarié est mort ? Non. Il renaît, mais face à l'algorithme, il doit être protégé. »

Stéphane Kouakou-Kan
« L'Afrique ne doit pas consommer l'IA ; elle doit la concevoir, selon ses langues, ses réalités, ses rêves. »





Dr Clémence ADOGBOGBO
« Sans données fiables, l'IA n'est qu'un mirage. Le futur du travail exige autant de technologie que de responsabilité. »

M. Stéphane Kouakou-Kan
« L'IA ne remplace pas l'humain, elle amplifie ce qu'il est. Encore faut-il savoir ce que nous voulons amplifier. »





M. Ansbert ABALOT *« Les agents IA ne dorment pas, ne négocient pas, ne tombent pas malades. Sommes-nous prêts à réguler ce nouveau 'travailleur' ? »*

Gabin GADA
« Le droit du travail ne doit pas craindre la machine ; il doit apprendre à l'apprivoiser pour protéger l'homme. »





MOMENTS EN IMAGES






THEME :
Les nouvelles perspectives du
droit du travail béninois à l'ère d
l'intelligence artificielle.
COTONOU
AZALAI HOTEL






VIP








CABINET DE
COMMUNICATIONS
JURIDIQUES








Benin Legal Summit





BENIN LEGAL SUMMIT 2025
DINERO PHOTOGRAPHY










BENIN LEGAL SUMMIT 2025
DINERO PHOTOGRAPHY


Benin Legal Summit
Benin Legal Summit




BENIN LEGAL SUMMIT 2025
DINERO PHOTOGRAPHY




David Affodjou
LE DROIT BÉNINOIS DU TRAVAIL
Guide pratique

AU-DELÀ DE L'ÉVÉNEMENT...



Le Bénin Legal Summit 2025 marque un tournant dans la réflexion juridique nationale sur l'IA et le droit du travail.

Les échanges ont montré que l'IA, loin d'être uniquement une menace, peut être une opportunité de modernisation, d'innovation et de justice sociale à condition d'anticiper ses impacts, de former les acteurs et de mettre en place un cadre juridique protecteur.

L'édition 2025 a ouvert la voie ; **les prochaines devront transformer ces pistes en actions concrètes.**

Crédits Techniques

Direction Artistique & Design: Jean-Trésor
Rédaction: l'équipe Le Droit C'est Ma Passion
Impression: ADSK PRESTATIONS & SERVICES



+229 0166320579
ledroitcestmapassion@gmail.com

Bénin Legal Summit